

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande introduite par la SRG HERPAIN-URBIS, située rue des Statuaires 43 à 1180 Bruxelles.

En vue d'obtenir un permis d'urbanisme pour la démolition d'une ferme, et construction de 2 immeubles totalisant 23 appartements, d'une cellule pour profession libérale ou commerce, et de 71 maisons, avec création de voiries, de placettes, d'espaces de convivialité et d'un espace vert.

Situation : Commune de Oupeye – Rue Delwaide, parcelles cadastrées OUPEYE, DIVISION 3, SECTION A N°524X, 526A, 530F, 530G, 864A, 866, 868B, 869A, 869G, 870E, 871, 872, 873A, 874B et 874C.

Communes affectées par le projet au sens du Code de l'environnement : Oupeye (situation du projet) et Visé

L'enquête publique est réalisée en vertu de :

- Livre Ier du Code de l'Environnement (rubrique 70.11.02, EIE obligatoire pour les constructions groupées sur une superficie de plus de 2ha) ;
- La section 5 du Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale (ouverture, suppression et modification de voirie)
- Article D.IV.40 du CoDT - Article R.IV.40-2, §1er 2° du CoDT : " La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions " ;
- Article D.IV.41 du CoDT : " Ouverture et modification de la voirie communale ".

**Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.**

**L'enquête se déroule du 24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus.**

**Le dossier peut être consulté à l'administration communale de OUPEYE et de VISÉ à partir du 24 avril 2024 jusqu'au 23 mai 2024.**

Commune	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
OUPEYE	Le 19 avril 2024	Le 24 avril 2024	Service de l'Urbanisme Rue des Ecoles, 4 à 4684 Haccourt/Oupeye <b>Le 23 mai 2024 à 14 heures.</b>	Collège communal de Oupeye Rue des Ecoles, 4 4684 Oupeye  <a href="mailto:enquetes@oupeye.be">enquetes@oupeye.be</a>
VISÉ	Le 19 avril 2024	Le 24 avril 2024	Service urbanisme de Visé Rue de Mons 11 à 4600 Visé <b>Le 23 mai 2024 à 14 heures.</b>	Collège communal de Visé Rue des Récollets, 1 4600 Visé  <a href="mailto:rachelle.dumont@vise.be">rachelle.dumont@vise.be</a>

L'ensemble du dossier ainsi que l'Etude des Incidences sur l'Environnement – EIE – peuvent être consultés du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus**, à l'Administration Communale d'Oupeye, auprès du service de l'Urbanisme, Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; Nous privilégions la prise de rendez-vous ;
- Les lundis 29/04/24, 06/05/24, et 13/05/24 de 16h00 à 20h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures ouvrables à l'avance (Mme PENNING au 04/267.06.00 ou [urbanisme@oupeye.be](mailto:urbanisme@oupeye.be)).

Le dossier peut également être consulté du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus** à l'Administration Communale de Visé, auprès du service de l'Urbanisme, Rue de Mons, 11 à 4600 Visé :

- Les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail ([rachelle.dumont@vise.be](mailto:rachelle.dumont@vise.be)) ou par téléphone (04/374.84.90).
- Ainsi que le samedi matin sur rendez-vous uniquement, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures ouvrables à l'avance (Mme DUMONT Rachelle – 04/374.84.90 ou [rachelle.dumont@vise.be](mailto:rachelle.dumont@vise.be)).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai et à l'adresse mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le CATU ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir coordonnées ci-dessus).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal soit :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme d'Oupeye – Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt ou Service Urbanisme de Visé - Rue de Mons, 11 à 4600 Visé ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@oupeye.be](mailto:urbanisme@oupeye.be) ou [rachelle.dumont@vise.be](mailto:rachelle.dumont@vise.be) ;
- A déposer au service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt/Oupeye ou Rue de Mons, 11 à 4600 Visé.

Les réclamations et observations porteront la mention : « Enquête publique – PU 12.24.3 - HERPAIN-URBIS SRG » et sont à adresser du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus**.

Une séance de clôture d'enquête aura lieu le **23 mai 2024 à 14 heures**, à l'Administration Communale d'Oupeye - service Urbanisme.

Une séance de clôture d'enquête aura lieu le **23 mai 2024 à 14 heures**, à l'Administration Communale de Visé - service Urbanisme.

Conformément à l'article D.VIII.19 du Code du Développement territorial : « *A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés* ».

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Société simple HERPAIN-URBIS SRG – John Steininger, COO – 02/379.34.96 – [john.steininger@herpain-urbis.be](mailto:john.steininger@herpain-urbis.be)
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD – Pauline Mouvet – 0485/11.47.25 – [p.mouvet@csgivingieurs.be](mailto:p.mouvet@csgivingieurs.be)
- des CATU ou à défaut des agents communaux délégués à cet effet (voir coordonnées ci-dessus).

Le Collège communal d'Oupeye est compétent pour délivrer le permis d'urbanisme faisant l'objet de la présente enquête publique. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.